



MISSION ET FONCTIONNEMENT DE LA PASTORALE DES JEUNES EN HAUTE-GARONNE

Et positionnement du Service Diocésain de la PDJ

I – Qu’entend-on par « Pastorale des Jeunes » (PDJ) ?

La Pastorale des Jeunes désigne l’ensemble des acteurs – paroisses, services diocésains, mouvements et communautés religieuses – qui font des propositions permettant aux jeunes de notre diocèse, âgés de 11 à 18 ans (collèges / lycées), de vivre et d’approfondir leur foi et de faire grandir « l’âme diocésaine ».

Le projet d’une Pastorale des Jeunes au niveau diocésain est ici ce que l’on vise dans la durée, indépendamment des moyens qui doivent être mis en œuvre en vue d’atteindre le but : que chaque jeune puisse développer sa vie de baptisé.

I.1 – Objectifs

Ce projet vise donc les objectifs suivants :

- **Permettre à chaque jeune de vivre :**
 - *La célébration* : la prière, la vie en Christ, les sacrements.
 - *La formation* : articuler expérience et formation, afin que la croissance spirituelle des jeunes soit portée par leurs croissances humaine et intellectuelle. Donner aux jeunes des outils de discernement pour choisir leur vie.
 - *Le service et l’engagement* auprès des autres.

- **Placer le prêtre « pasteur » au cœur de sa mission :**
 - En encourageant les occasions de rencontres entre jeunes et prêtres. En effet le prêtre a donné sa vie pour être au service et a été ordonné pour être le guide et le pasteur de son peuple.
 - Prêtres et laïcs ensemble, portent le témoignage du Christ, chacun selon son état et le service qui lui a été confié (EAP, animateur, laïc en mission...)

1.2 – Mise en œuvre, coordination des actions

La PDJ veillera à ce que les diverses propositions d'Eglise que vit chaque jeune (école, mouvement, paroisse...) soient cohérentes afin qu'il perçoive l'unité de l'Eglise et expérimente l'Esprit de communion.

1.2.a – Principe de communion autour du bien commun

La PDJ suscitera entre les différents groupes, mouvements, services, communautés, le témoignage de l'unité dans la diversité :

- En identifiant et faisant connaître le charisme propre de chacun en vue de la mission.
- **En permettant aux jeunes de s'inscrire dans un projet d'Eglise qui favorise l'âme diocésaine.**

1.2.b – Principe de subsidiarité

La PDJ veillera à promouvoir le principe de subsidiarité, en se mettant au service de la mission de chacun :

- les AEP ont pour vocation d'assurer une présence d'Eglise auprès des jeunes scolarisés dans les lycées et les collèges de l'enseignement public, par un accueil large des jeunes scolarisés et un accompagnement particulier aux sacrements d'initiation
- l'Enseignement Catholique a la charge de la Pastorale pour l'ensemble de ses élèves dans l'enceinte des établissements
- les mouvements proposent à tous, dans une tradition pédagogique spécifique, une formation humaine et chrétienne souvent complémentaire des éléments pastoraux de base (paroisses, établissements scolaires ...)
- certaines communautés religieuses anciennes ou nouvelles, offrent à « leurs amis » différentes propositions (formations complémentaires, ou de base ...)

Le centre unificateur des différentes composantes de la pastorale des jeunes sera la paroisse ou le doyenné.
--

1.2.c – Développer une stratégie pastorale globale pour le diocèse

Par :

- le repérage de manques dans le diocèse : qu'il s'agisse de zone géographique où la proposition pastorale serait faible ou d'un manque de type de propositions.
- le référencement d'animateurs solidement formés sur des sujets spécifiques, tels que l'enseignement, l'affectivité, l'animation et l'organisation de temps forts sur deux jours ou plus (camps, pèlerinages,...)
- la proposition de nouvelles initiatives.
- l'attention aux plus fragiles.

II – Qui sont les acteurs de ce projet diocésain de la PDJ ?

II.1 – Le Service Diocésain de la PDJ – « SDPDJ »

Le Service Diocésain de la PDJ est délégué par l'archevêque pour coordonner cette Pastorale des Jeunes, sous la responsabilité d'un vicaire épiscopal en charge de la PDJ.

Composé :

- Un responsable.
- Un prêtre (qui peut être le responsable)
- De toute personne sollicitée par l'équipe, et missionnée par l'archevêque
- Du vicaire épiscopal

Qui se réunit :

Au moins une fois par mois, sur propositions du responsable du Service.

Dont le rôle est d'être le garant du projet diocésain de la Pastorale des Jeunes tel qu'il est décrit en I en :

- coordonnant les initiatives des différents acteurs de la Pastorale des Jeunes, et en assurant la publicité nécessaire auprès de tous,
- initiant et animant la réflexion sur les grandes orientations pastorales avec les acteurs de la PDJ,
- proposant et concrétisant de nouvelles actions d'évangélisation. Elles seront d'abord étudiées et testées selon une démarche expérimentale en « incubateur » cf. infra.
- proposant et organisant des temps de rencontre entre animateurs et jeunes,
- répondant au niveau du diocèse aux besoins du terrain : formation et ressources, notamment en lien avec l'IERP et le SDC.
- assurant un rôle de relais entre la Pastorale des Jeunes et les autres services diocésains
- En veillant aux transitions : primaire/secondaire et secondaire/enseignement supérieur.
- assurant le lien avec le Service National pour l'Évangélisation des Jeunes et des Vocations

Ainsi, l'interlocuteur ordinaire pour les questions pastorales des services, paroisses et mouvements est le Service Diocésain de la PDJ.

Afin d'assurer sa mission de coordination au service de tous, le Service Diocésain de la PDJ travaille avec d'autres équipes, dans une nécessaire logique de subsidiarité : il s'agit de l'équipe pilote (cf. ci-dessous) et de la « galaxie » : équipes qui travaillent sur la réalisation de certains de ses projets – tels qu'ils ont été précisés ci-dessus.

II.2 – L'Equipe Pilote PDJ - « EPPDJ »

Composée :

- des membres du SDPDJ:
- les responsables diocésains (AEP, DDEC, MEJ, Scoutisme, SDC, JOC)
- des animateurs de jeunes appelés par le SDPDJ
- du vicaire épiscopal.

Qui se réunit :

4 à 5 fois par an, sur propositions du Service Diocésain de la PDJ, organisateur.

Dont le rôle est :

- de fixer les temps forts de la PDJ : date, format, thème,
- de mettre en place une structure et de motiver des acteurs pour l'organisation de ces temps forts,
- de travailler sur une vision stratégique pour le diocèse et sur des thèmes de fond
- de fluidifier les échanges d'information de et vers le Service Diocésain de la PDJ, en particulier les membres de droit vis-à-vis de leur service, mouvement ou groupe.
- De travailler aux axes définis par l'archevêque et le conseil diocésain de la pastorale des jeunes

II.3 – Le Conseil Diocésain de la Pastorale des Jeunes - « CDPDJ »

Composé :

- de l'archevêque
- du vicaire épiscopal
- des membres de l'Equipe Pilote PDJ,
- de représentants, prêtres ou laïcs, des pastorales des jeunes des différents doyennés du diocèse, mouvements, communautés.

Qui se réunit :

1 à 2 fois par an, autour de l'archevêque et du vicaire épiscopal, à l'appel de l'archevêque.

Dont le rôle est :

- de tenir informés les acteurs du diocèse des projets de la Pastorale des Jeunes travaillés par l'Equipe Pilote,
- de permettre à l'archevêque d'écouter les différents acteurs du diocèse sur leur mission, leurs joies, leurs difficultés.
- de travailler sur un thème commun de l'actualité ecclésiale,
- de percevoir les besoins à prendre en compte à un niveau diocésain ; ils seront donc les futurs axes de travail de la PDJ (Service et Equipe Pilote)

III – Les acteurs clés autour de / avec la PDJ

III.1 – L’Archevêque et le Service Diocésain de la PDJ

Il délègue au Service Diocésain de la PDJ la conduite de la Pastorale des Jeunes du diocèse, en lien avec le Conseil Episcopal et le vicaire épiscopal en charge de la PDJ.

III.2 – Le vicaire épiscopal et le Service Diocésain de la PDJ

Le vicaire épiscopal rend compte des projets de la PDJ au conseil épiscopal.

Il y soumet les propositions des projets formulées par le service de la PDJ et se fait le relais de ce qui y est décidé. Il tient également la PDJ informée des projets ou orientations diocésains dans lesquels la PDJ est concernée ou particulièrement attendue.

Il est le correspondant privilégié du Service Diocésain de la PDJ sur tout sujet qui le nécessite, en lien avec le Conseil Episcopal et l’Evêque.

Il a une fonction de veille sur les grands sujets de la PDJ et des autres services diocésains en charge de la jeunesse, par rapport à leur pertinence et cohérence diocésaine.

III.3 – Les paroisses, les doyennés

Le travail entre SD PDJ et les structures locales (paroisses / doyenné) se concentrera sur :

- Le soutien aux aumôneries de paroisse.
- Le travail du lien paroisses-diocèse :
 - o Participation aux rassemblements JDJ, conférences... etc.
 - o L’accompagnement des aumôneries paroissiales lorsqu’elles existent, par l’organisation :
 - de formations pour les animateurs
 - d’évènements/de pèlerinages, afin que les jeunes puissent vivre des temps forts inter-aumôneries
- La contribution à ce que la paroisse/le doyenné soit l’unité de base de la construction du diocèse :
 - o En favorisant dans le diocèse une culture de la subsidiarité pour s’appuyer sur les réalités locales.
 - o Par la visite de doyennés, lors des visites pastorales de l’archevêque ou à l’invitation des curés, pour que l’ensemble des composantes de la Pastorale des Jeunes se rassemble autour de leur pasteur.
- L’offre d’outils :
 - o Grille de relecture,
 - o Politique de formation de BAFA et BAFD,
 - o Formations des animateurs.

- Mise à disposition d'une plateforme d'échange de ressources.
 - Proposition de temps forts pour que tout jeune qui le souhaite puisse facilement trouver un camp.
- L'évangélisation là où la PDJ est très pauvre :
- Travailler au développement des différents mouvements et services. Proposer des implantations là où il n'y en a pas
 - Proposer des outils clé en main pour des animateurs qui débuteraient.
 - Prospector auprès de nouvelles associations, mouvements, communautés, initiatives qui viendraient s'implanter dans le diocèse.

III.4 – Les services diocésains, AEP et DDEC, et le Service Diocésain de la PDJ

Le Service Diocésain de la Pastorale des Jeunes travaille en étroite collaboration avec les AEP et la DDEC, par la tenue des réunions de l'Equipe Pilote et par tous les projets, du Service Diocésain ou de la Galaxie PDJ, qui le nécessitent. Le SDPDJ relayera toutes les propositions des AEP ou de la DDEC ouvertes à tous.

III.4.a – Les Aumôneries de l'Enseignement Public

Le travail entre SD PDJ et le Service Diocésain des AEP se concentrera en particulier sur :

- Le travail en équipe pilote pour les manifestations et projets diocésains, par la présence du responsable diocésain des AEP,
- L'articulation entre la paroisse et les AEP notamment pour les laïcs en mission.
- La promotion et le déploiement des camps.

III.4.b – La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

Le travail entre SD PDJ et DDEC se concentrera en particulier sur :

- L'insertion des établissements dans le tissu ecclésial local (en particulier la paroisse de rattachement) et diocésain :
 - En intégrant également le responsable diocésain des adjoints en pastorale scolaire à l'équipe pilote
 - En associant les établissements catholiques d'enseignement aux grands événements diocésains
 - En communiquant les propositions destinées aux collégiens-lycéens du diocèse auprès du responsable diocésain des adjoints en pastorale scolaire, dans les établissements et aux AG de l'APEL
 - En communiquant largement au sein des établissements sur les propositions localement présentes autour d'eux, paroissiales ou autres
 - En facilitant la communion entre les collèges et lycées privés en collaboration avec le responsable des adjoints en pastorale scolaire, dans la perspective d'un approfondissement des projets pastoraux des établissements. Ces projets sont bien sûrs spécifiques au charisme propre de l'établissement et de sa tutelle,

néanmoins il peut y avoir une fécondation réciproque à travers le dialogue et la fraternité entre responsables

- En profitant des visites pastorales de l'archevêque, le SDPDJ pourra accompagner ce dernier en vue de mieux connaître un établissement et développer des relations de confiance et de travail avec lui
- Une réflexion commune pour la proposition d'outils sur des sujets de fond, pouvant facilement toucher les jeunes scolarisés du fait du caractère confessionnel des établissements, tel celui de l'éducation à la relation.

III.5 – Les mouvements et le Service Diocésain de la PDJ

L'enjeu principal est de développer la conscience d'appartenance à l'Eglise. Ils ont leur charisme propre qui peut être mis au service de la mission dans cette Eglise diocésaine :

- En lien avec leurs responsables, travailler sur une pédagogie adaptée à la formation chrétienne des animateurs de ces mouvements
- Participation à l'équipe pilote et aux temps forts diocésains tels la JDJ
- Contribuer au lien entre mouvements et paroisses.
- Soutenir le déploiement des mouvements.

III.6 – Les communautés et le Service Diocésain de la PDJ

Comme les aumôneries de paroisse, les groupes animés par les Communautés religieuses du diocèse seront en relation avec le Service Diocésain, afin de pouvoir échanger leurs informations.

III.7 – Les autres services diocésains « jeunes » et le Service Diocésain de la PDJ

Le SDPDJ travaille aussi avec les autres services diocésains, et particulièrement avec la Pastorale Etudiante et le Service diocésain de la Catéchèse.

Le SDPDJ doit être informé par les autres services diocésains en lien avec la tranche d'âge concernée (voire avoir un avis consultatif) dans les questions de :

- Gestion de postes : avec le responsable des laïcs en mission ecclésiale et l'économiste diocésain
- Budgets : avec l'économiste diocésain

IV – Les outils du SD PDJ

Pour mener à bien sa mission, outre les liens et le travail développés ci-dessus, le SD PDJ propose en particulier 2 outils.

IV.1 – Les visites dans les doyennés

A la demande des doyennés, ou à l'occasion des visites pastorales de l'archevêque, des rencontres pourront être organisées.

IV.2 – Les nouveaux médias

Les nouveaux médias comme le web sont un lieu d'échange et d'information idéal aujourd'hui, tant pour toucher les jeunes que leurs animateurs. Site Web, réseaux sociaux comme Facebook, lettre électronique... sont autant d'outils que la PDJ doit développer.

En particulier, le site Web Internet (et son espace Intranet pour les animateurs) de la PDJ est le point central de l'échange d'informations entre acteurs de la PDJ, en proposant des documents (textes / images / vidéos ...) en lien avec le Catéchisme de l'Eglise Catholique et le YouCat.

Organisé et conçu pour être *collaboratif*, on peut y trouver :

- Accessibles à tous, les événements à venir des tous les acteurs de la PDJ, susceptibles d'être ouverts à tout jeune, accompagné ou non ; l'idéal est que chaque acteur puisse y proposer ses événements ;
- Dans l'espace Intranet sécurisé, des ressources électroniques de tout type (pédagogie / topos / ateliers / jeux / pèlerinages / ...), pour faciliter le partage et la réutilisation des bonnes idées des autres.
- Si besoin, des espaces orientés « projets », pour tel ou tel projet de la galaxie PDJ ou du Service Diocésain lui-même (comme la JDJ)

Il permet aussi de centraliser toutes les informations utiles sur la PDJ du diocèse (liens / informations sur les acteurs /...)

Annexe - Organigramme logique résumé de la PDJ

